RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
[redacted]S ST-HYACINTHE
Le 07/05/2026 Dossier 2026 00017445, référence 7544P61 2026 A 04284
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros

αBEL & CO

**Abel & Co**
Société à responsabilité limitée
au capital de vingt mille (20000) euros

Siège social: 31 rue des Canches 77760 Recloses
*RCS 949 358 519 Melun*

# Acte de Cession de parts sociales

Abel-SAM-1

En date du 17 mars 2026

## 1 Introduction

Le présent acte de cession de parts sociales est conclu entre :
**Samuel Coriat**, résidant [redacted] de nationalité [redacted] né le [redacted] à [redacted]

Ci-après dénommés les « Cédants », d'une part, Et

et

— **Alexandre Coriat**, résidant [redacted] de nationalité [redacted] né le [redacted] à [redacted] Ci-après dénommé le « Cessionnaire », D'autre part,

— **Benjamin Coriat**, résidant [redacted] de nationalité Française, né le [redacted] à [redacted] Ci-après dénommé le « Cessionnaire », D'autre part,

Ci-après dénommés les « Cessionnaires», d'une part,

Ci-après dénommés collectivement les « Parties » et individuellement une « Partie ».

En présence de la société **Abel & Co**, société à responsabilité limitée au capital de 20.000 euros, inscrite au R.C.S. de Melun sous le numéro RCS 949 358 519, dont le siège social est situé 31 rue des Canches 77760 à Recloses la « Société ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

— Le capital social de la Société est divisé en 20.000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro.

— Les Parties ont conclu le présent contrat de cession de de parts sociales afin de prévoir la cession et le transfert par le Cédant au Cessionnaire de la pleine propriété de 1.OOO parts et de la **nue-propriété** de 5 667 parts sociales de la Société (les « Parts Cédées »).

## 2 Origine de propriété des parts sociales

Le Cédant possède dans cette Société la nue-propriété de 5.667 parts de 1 euros chacune, pour les avoir acquises aux fondateurs de la Société, et la pleine propriété de 1000 parts depuis la formation de la société.

## 3 Cession de nue-propriété des Parts Cédées

Le Cédant cède à Benjamin Coriat et Alexandre Coriat, Cessionnaires, qui s'engagent à acquérir, à la date des présentes,

— la pleine propriété de 1.000 parts sociales

— la nue-propriété de 5 667 parts sociales

La nue-propriété des Parts Cédées est transférée avec tous les droits et toutes les obligations qui y sont attachés à compter de ce jour tels que définis dans les statuts.

## 4 Prix de cession des Parts Cédées

Le prix de cession de la nue-propriété s'élève à **2500 euros**.

Le Cessionnaire paye ce jour au Cédant l'intégralité du prix de cession égal à 2500 euros, la signature du présent acte par le Cédant valant confirmation de bonne réception du paiement et quittance du paiement ainsi effectué.

## 5 Répartition des parts acquises entre les cédants

**Benjamin Coriat et Alexandre Coriat** acquièrent l'intégralité de la nue-propriété des parts cédées par **Samuel Coriat**.

| Numéros | Nombre | Usufruitier | Nue-Propriétaires |
|---|---|---|---|
| 1 à 2667 | 2667 parts | Sylvain Coriat | Benjamin Coriat |
| 2668 à 5333 | 2666 parts | Sylvain Coriat | Alexandre Coriat |
| 16001 à 16167 | 167 parts | Sarah Coriat | Benjamin Coriat |
| 16168 à 16334 | 167 parts | Sarah Coriat | Alexandre Coriat |
| 17001 à 17500 | 500 parts | Benjamin Coriat | Alexandre Coriat |
| 17501 à 18000 | 500 parts | Alexandre Coriat | Benjamin Coriat |
| **Total** | 6.667 parts | 4 usufruitiers | 2 nus-propriétaires |

TABLE 1 – Répartition du Capital Social

## 6 Déclarations et garanties du Cédant et du Cessionnaire

Le Cédant déclare et garantit au Cessionnaire ce jour que la nue propriété des Parts Cédées est transférée libre de tout nantissement ou autre droit susceptible d'en réduire la valeur ou d'en limiter la jouissance.

Il déclare également qu'il a tous pouvoirs et capacité aux fins des présentes et qu'il peut librement transférer ses droits sur les Parts Cédées tels que prévus par les statuts. Les présentes, une fois dûment signées, constitueront une obligation valable et irrévocable de la part du Cédant. Enfin, il déclare que le prix de souscription des Parts Cédées au Cessionnaire a été intégralement libéré.

Le Cessionnaire déclare également qu'il a tous pouvoirs et capacité aux fins des présentes et qu'il peut valablement procéder à l'acquisition des Parts Cédées.

## 7 Signification

La présente cession sera signifiée à la Société par le dépôt d'un original des présentes au siège social contre remise, par la gérance, d'une attestation de dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité (en particulier l' enregistrement au registre du commerce et des sociétés).

## 8 Absence d'agrément

La présente cession des Parts Cédées n'est soumise à aucun agrément en vertu des dispositions des statuts.

## 9 Déclarations fiscales

La présente cession est soumise aux droits d'enregistrement selon les dispositions du Code général des impôts.

Les Parties déclarent également expressément que le prix stipulé au présent acte constitue l'intégralité du prix convenu entre elles. Le présent acte sera présenté à la formalité de l'enregistrement dans le délai de trente (30) jours à compter de sa signature.

La présente cession fera l'objet d'un enregistrement au service des impôts compétent dont le Cessionnaire sera responsable.

Tous droits et taxes relatifs aux présentes incomberont au Cessionnaire, à l'exception de l'impôt sur la plus-value de cession des droits sociaux qui incombera au Cédant (article 160 CGI).

Il est précisé que la Société est une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

## 10 Répartition du capital social

A l'issue de la transaction le capital social sera réparti comme ci-dessous :

| Numéros | Nombre | Usufruitier | Nue-Propriétaires |
|---|---|---|---|
| 1 à 2667 | 2667 parts | Sylvain Coriat | Benjamin Coriat |
| 2668 à 5333 | 2666 parts | Sylvain Coriat | Alexandre Coriat |
| 5334 à 10666 | 5333 parts | Sylvain Coriat | Benjamin Coriat |
| 10667 à 16000 | 5334 parts | Sylvain Coriat | Alexandre Coriat |
| 16001 à 16167 | 167 parts | Sarah Coriat | Benjamin Coriat |
| 16168 à 16334 | 167 parts | Sarah Coriat | Alexandre Coriat |
| 16335 à 16667 | 333 parts | Sarah Coriat | Benjamin Coriat |
| 16668 à 17000 | 333 parts | Sarah Coriat | Alexandre Coriat |
| 17001 à 17500 | 500 parts | Benjamin Coriat | Alexandre Coriat |
| 17501 à 18000 | 500 parts | Alexandre Coriat | Benjamin Coriat |
| 18001 à 19000 | 1000 parts | Benjamin Coriat | Benjamin Coriat |
| 19001 à 20000 | 1000 parts | Alexandre Coriat | Alexandre Coriat |
| **Total** | 20000 parts | 4 usufruitiers | 2 nus-propriétaires |

TABLE 2 – Répartition du Capital Social

## 11 Loi applicable – Juridiction

Le présent contrat est régi par et doit être interprété conformément au droit français.

Tous différends nés ou à naître à l'occasion du présent contrat et, de façon plus générale, tous différends, quels qu'en soient l'objet et le fondement, se rattachant au présent contrat ou qui en seraient la suite ou la conséquence, et qui n'auront pu être réglés par une transaction, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce dans le ressort duquel se situe le siège social de la Société, même en cas de pluralité de défendeurs, de connexité ou de demande en garantie ou en intervention, sauf compétence obligatoire autre.

Fait au siège social de la Société, le 17 mars 2026

Le présent acte de cession sera établi en plusieurs originaux : un original pour chacun des signataires, un pour le siège social, un pour l'administration fiscale et un pour le greffe.

| | | |
|---|---|---|
| **Sylvain Coriat** | Associé, Gérant | [redacted] ✓ Certifié par yousign |
| **Sarah Coriat** | Associée | [redacted] ✓ Certifié par yousign |
| **Samuel Coriat** | Associé | Samuel Coriat ✓ Certifié par yousign |
| **Benjamin Coriat** | Associé | Benjamin Coriat ✓ Certifié par yousign |
| **Alexandre Coriat** | Associé | Alexandre Coriat ✓ Certifié par yousign |

TABLE 3 – Feuille de signature